



Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle Cantin de l'hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 29 novembre 2021 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais plus les frais encourus subséquentement, et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Cadastre du Québec
2577-88-0376-1-000-0000	MICHAEL KELLY	620 A chemin du Petit-Village Sud	3055741
2880-83-4486-1-000-0000	NOTRE CERCLE S.E.N.C.	351 3e rang	3055869, 3055868
2882-67-7716-1-000-0000	RAOUL CÔTÉ	4538 chemin Notre-Dame	3056971
2882-48-9244-1-000-0000	RAOUL CÔTÉ	chemin Notre-Dame	3056070
2983-04-2721-1-000-0000	SÉBASTIEN CARON	121 rue du Cassot	3057011
3077-69-0591-8-001-0001	MARC-ANDRÉ LETELLIER	1 - 101 rue du Fenouil	5024556, 5024555
3077-69-0591-8-001-0002	JULIE DESLAURIERS DANY GIONET	2 - 101 rue du Fenouil	5024557, 5024555
3077-69-0591-8-001-0003	JULIE DESLAURIERS DANY GIONET	3 - 101 rue du Fenouil	5024558, 5024555
3178-44-2694-7-000-0000	PHILIPPE DROUIN CATHERINE BALG	119 rue Béchard	4852168
3178-81-6681-1-001-0102	BENOIT BILODEAU MARYSE GIASSON	C - 377 rue du Charron	3057125, 3057131, 3057132
3178-95-9211-5-001-0001	ROGER BERNARD	169 rue Jean-Juneau	5139707, 5139705
3278-13-2428-1-000-0000	YASMINE SAHRANE	438 rue du Charron	2815098
3278-97-4839-1-000-0000	VALÉRIE COLETTE JEAN-PIERRE DEWERRE	482 route Tessier	2814273
3279-23-7303-1-000-0000	8504679 CANADA INC.	121 rue d'Amsterdam	3055201
3377-55-3111-1-000-0000	THIERRY AUBÉ	284 chemin du Roy	2814981
3578-65-6421-7-000-0000	MICHEL TREMBLAY	191 rue Georges	5271375
3578-86-7426-1-000-0000	JACOB DUMONT	2051 23e avenue	5491476
3578-95-1895-1-000-0000	GILBERT VAUTOUR	2063 23e avenue	2814382
3677-55-6681-7-000-0000	JACQUES DROUIN	4915 rue Saint-Félix	6336600
3678-74-1299-2-001-0142	BAKO RANDRIARISON HERY TAHIANA RAVELOSON	607 - 4957 rue Lionel-Groulx	5027427, 5027270
3777-08-8018-7-001-0138	MARTIN DESCHÊNES	1209 - 4905 rue Lionel-Groulx	5754835, 5754694
3779-20-3037-1-000-0000	PIERRE-OLIVIER DUBOIS NATHASHA KIM KUANDARAKIS	5032 A rue du Sourcin	2812030
3779-42-7348-1-000-0000	LIDIA COUTURE PHILIPPE FOUCAULT	4612 K rue des Bosquets	2812330
3877-15-6117-1-000-0000	RICCARDO BINOTTO	328 chemin de la Plage-Saint-Laurent	2813229, 3353598, 2813376
3879-04-3649-1-000-0000	AUDREY VILLENEUVE ALAIN JEAN-DANIEL FORGUES CARON	4464 rue Lamontagne	2812510

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable, par téléphone au Service de la trésorerie au 418 878-2955, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance-maladie
 - Passeport
- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir. (résolution-mandat, procuration et autres)

2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

4. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 418 878-2955.**

Prenez note que la date prévue pour la vente pourrait être reportée et ce, conformément aux directives émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux découlant de la situation entourant la pandémie de Covid-19. Le report de la vente de l'immeuble ne vous décharge pas de votre obligation d'acquitter les sommes dues.

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 21 octobre 2021, conformément à la résolution n° 2021-380 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le 21 septembre 2021.

La greffière de la Ville,
Me Marie-Josée Couture,
www.VSAD.ca